



Collectif In Memoriam Morgane

Newsletter #2

Chers parents, amis et proches de Morgane,
Chers collègues, confrères et consœurs,

Les mois qui viennent de s'écouler furent particulièrement chargés en actualités pour le Collectif, notamment à travers divers hommages à la mémoire de Morgane, au sein de l'École des Psychologues Praticiens de Paris par exemple, où elle s'était construite comme future professionnelle.

Ce fut également le temps pour la Justice de rendre son verdict au terme d'un procès douloureux, mais qui amorce aussi certainement une nouvelle étape pour tous les proches et acteurs de ce Collectif.

Les membres du bureau

Laure ADRIAN

Florian BOURGNE

Marie-Céline CHAFFOIS

Louis FRANCOIS

Anne PROVINI

**Hommage pour Morgane à l'occasion
des
70 ans de l'École des Psychologues
Praticiens**



C'est dans le magnifique cadre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France qu'avait lieu, le 18 mai dernier, les 70 ans de l'École des Psychologues Praticiens.

Rappelons que cet institut de formation des psychologues (EPP ou Psychoprat') a vu le jour en 1951, et qu'il demeure aujourd'hui une des seules écoles privées à délivrer un diplôme en psychologie reconnu par l'État. Morgane avait choisi d'y effectuer ses études, privilégiant le site de Paris, et avait obtenu son diplôme en 2010 au sein de la Promotion Armand-Touati.

Trois membres du Collectif — *Laure ADRIAN, Anne PROVINI et Louis FRANÇOIS (époux de Morgane)* —, par ailleurs anciens élèves, ont été associés à cet événement afin de prendre la parole et rendre hommage à Morgane.

Lors de son discours, le directeur alors encore en fonction, Jacques ARÈNES a rappelé les risques inhérents à la profession de psychologue, et a très justement souligné l'importance du devoir de mémoire au sein d'une même communauté.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de revoir ce moment avec les discours de Louis FRANÇOIS et d'Anne PROVINI.

<https://youtu.be/7dW6k-merBI>

Copyright photo : Mathieu DIRIBARNE

Procès du 21 au 23 juin 2022



Presque deux ans après l'assassinat de Morgane se tenait le procès d'Albert BLANC à la Cour d'assises de Haute-Savoie, à Annecy.

Rappel des faits :

Le 26 août 2020, un septuagénaire de Chambéry s'était rendu dans le cabinet de Morgane NAUWELAERS, psychologue clinicienne installée rue Carnot, à Annecy. Armé d'un fusil de chasse, il l'avait alors brutalement tué d'une balle dans la tête avant de s'enfuir, malgré l'intervention courageuse de son mari, alors présent sur les lieux, qui avait pu le désarmer. Il fut interpellé quelques minutes plus tard dans le parking du centre commercial Courrier grâce à l'aide de deux passants qui avaient retenu l'auteur des faits avant l'intervention de la police.

C'est dans une atmosphère forcément lourde d'émotion, mais aussi très digne, que ce procès débutait, entouré de la famille et des nombreux amis de Morgane.

La première journée, centrée sur le profil psychologique de l'auteur et des témoignages de ses proches, mettait en avant la duplicité de l'accusé : à la fois homme ordinaire sans antécédent judiciaire, mais aussi un être capable d'agressions sexuelles incestueuses sur sa fille et sa petite-fille. L'emprise est au cœur de son fonctionnement familial, si bien qu'aucun des membres ne semble vraiment mesurer la gravité des faits.

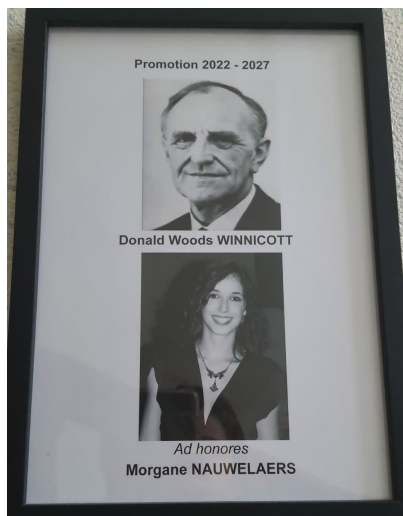
C'est ensuite des moments particulièrement difficiles qui ont émaillé le deuxième jour d'audience, ponctué par l'attitude toujours très fuyante et froide d'Albert BLANC qui apparaissait plus honteux d'avoir « détruit » sa famille que coupable d'avoir enlevé la vie à une jeune femme qui ne faisait que son devoir de professionnelle et de citoyenne. La journée se terminait par les témoignages poignants des nombreuses parties civiles.

L'avocate générale, dans son réquisitoire, a notamment insisté sur le sens du devoir et l'acte essentiel posé par Morgane à travers ce signalement : « *La psychologue est morte pour la République. Pour s'être conformée à l'article 434-3 du Code pénal qui impose quiconque ayant eu connaissance [...] d'atteintes sexuelles infligées à un mineur [...] d'en informer les autorités judiciaires ou administratives* ».

Après les plaidoiries des avocats des parties civiles et trois longues journées d'audience, le Tribunal d'Annecy sous l'égide du président François-Xavier MANTEAUX rendait son verdict en condamnant à 30 ans de réclusion criminelle l'accusé Albert BLANC. Plusieurs heures de délibéré ont été nécessaires aux jurés qui décidaient de suivre ainsi les réquisitions de l'avocat général en retenant la préméditation dans cet assassinat.

Vous retrouverez plusieurs articles traitant de l'affaire notamment dans les archives du Dauphiné Libéré (éditions du mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 et vendredi 25 juin 2022), Le Monde, L'Essor Savoyard (édition du jeudi 23 juin 2022).

Nouvelle Promotion Psychoprat' 2022-2027



Promotion Donald Wood WINNICOTT ad honores Morgane NAUWELAERS

La nouvelle promotion 2022-2027 de l'École des Psychologues Praticiens s'est vu attribuer le nom de Morgane NAUWELAERS, associée à celui du célèbre psychanalyste, D.-W. WINNICOTT (1896-1971), personnage bienveillant et créateur, finalement à son image, qui fut notamment un pionnier dans la découverte des liens mère-enfant et des thérapies auprès des plus jeunes.

C'est un message fort adressé aux futures générations de psychologues, et le Collectif remercie vivement Psychoprat' pour cette marque de reconnaissance.

Actions en cours et à venir...



La ville d'Annecy reconnaissante

Un arbre sera planté dans les jardins de l'Europe, à Annecy, en

début d'année 2023, en mémoire de Morgane.

Plus d'infos au sujet de cet événement dans notre prochaine newsletter !

Plus de visibilité pour le Collectif

Nous vous informons de la création d'un [site Internet](#) (encore en cours de construction), ainsi que d'une page [LinkedIn](#), au détour desquels vous pourrez facilement retrouver notre actualité, nos projets, des articles et nos précédentes communications.

Abonnez-vous dès à présent !

Collectif.Inmemoriam.Morgane

Pour toute question, écrivez-nous ! collectif.inmemoriam.morgane@gmail.com

Pour vous inscrire, c'est par [ici](#) !

This email was sent to {{contact.EMAIL}}
You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Se désinscrire](#)

